



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la Commune de SAINT-CYPRIEN

Réf. : 26/CS/CL/SL – NP90

Objet : **Portant réglementation de la circulation et du stationnement sur l'esplanade Paule de Carbonnier.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1 à L.2213-6 ;
- Vu le Code de la route, notamment les articles R.411-8, R.411-25 et R.417-10 ;
- Vu Le Code général de la propriété des personnes publiques,
- Vu Le Code de la Voirie Routière,
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, ainsi que l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (8e partie) ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°24-2016-06-02-005 du 02 juin 2016 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°24-2026-01-28-00011 du 1^{er} février 2026 relatif à la réglementation des débits de boissons dans le département de la Dordogne ;
- Vu l'organisation du forum des Associations 2026.

Considérant qu'il appartient au maire d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique en application de l'article L2212-2 du code général des collectivités territoriales ;

ARRETE

- Article 1** **Périmètre et durée**
Les dispositions du présent arrêté s'appliquent sur l'ensemble de l'esplanade Paule de Carbonnier le samedi 05 septembre 2026 de 8h00 à 20h00.
- Article 2** **Condition de circulation et de stationnement**
La circulation et le stationnement sont interdits sur .

Le stationnement est donc considéré comme gênant.
- Article 3** **Signalisation réglementaire**
Elle sera mise en place par les services communaux.
- Article 4** **Infractions**
Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.
- Article 5** **Exécution**
Monsieur le Secrétaire Général de Mairie, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-CYPRIEN, le 20 juillet 2026

Le Maire,
Christian SIX

